
AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

**« CENTRES MULTIDISCIPLINAIRES et DE RECOURS
DE PRISE EN CHARGE DE L'ENDOMETRIOSE
EN NOUVELLE-AQUITAINE »**

Février 2021

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : Lundi 28 mars 2022

Autorité compétente pour l'appel à candidature :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
103 bis, rue Belleville
CS 91 704
33 063 BORDEAUX Cedex

Direction en charge de l'appel à candidature :

Direction de l'offre de soins (DOS)
Pôle soins de ville et hospitaliers

Pour tout échange : Par courriel à ars-na-dos@ars.sante.fr, mentionner dans l'objet du courriel la référence à l'appel à candidature « Centres de prise en charge de l'endométriose ».

Modalités de dépôt des dossiers :

➤ **Candidats potentiels :**

Les centres doivent être implantés dans des établissements de santé assurant à minima une activité de chirurgie.

L'ARS se donne pour objectif qu'au moins :

- un centre multidisciplinaire de prise en charge de l'endométriose sera labellisé par département.
- un centre de recours sur la chirurgie des endométrioses complexes sera labellisé au niveau de la région.

➤ **Dossier de candidature :**

Le projet sera transmis à l'aide du modèle de dossier de candidature joint. Ce dernier reprend les critères du cahier des charges qui devront y être explicités afin de permettre à l'ARS d'apprécier la conformité du projet.

La structure hospitalière porteuse principale du projet, et tous les partenaires identifiés doivent être mentionnés dans les documents de candidature, ainsi que leurs rôles respectifs et modalités d'articulation.

En complément peut être joint au dossier tout élément utile à l'instruction du dossier.

➤ **Instruction du dossier par l'ARS :**

Lors de l'instruction du dossier l'ARS sera particulièrement vigilante aux points suivants :

- La capacité des centres multidisciplinaires à couvrir les besoins territoriaux et à créer les partenariats nécessaires ;
- La capacité du ou des centre de recours à couvrir les besoins régionaux en termes de chirurgie des endométrioses complexes ;
- La capacité du centre à coordonner la prise en charge multidisciplinaire au sein de la structure et en lien avec le reste des acteurs, et ainsi à contribuer à une meilleure accessibilité et lisibilité de l'offre sur le territoire ;
- Sa capacité à contribuer à l'animation et à la montée en compétences des professionnels de santé sur le territoire ;
- L'organisation formelle du centre (protocoles définis, conventionnement adaptés, etc.).

➤ **Transmission du dossier :**

Le dossier de candidature doit être transmis obligatoirement en deux versions :

- Par courrier en **recommandé avec accusé de réception** à l'adresse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
DOS - Pôle soins de ville et hospitaliers
103 bis, rue Belleville
CS 91 704
33 063 BORDEAUX Cedex

Le dossier sera inséré dans une enveloppe cachetée avec la mention **Réponse à l'AAC « CENTRES DE PRISE EN CHARGE DE L'ENDOMETRIOSE »**.

Le cachet de la poste ou le récépissé feront foi de la date de dépôt du dossier.

- Par courriel à l'adresse : ars-na-dos@ars.sante.fr

L'objet du mail sera **Réponse à l'AAC « CENTRES DE PRISE EN CHARGE DE L'ENDOMETRIOSE »**.

Fait à Bordeaux, le 11 FEV. 2022

P/ Le Directeur général de
l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
Le Directeur de l'offre de soins,

Samuel PRATMARTY